

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HERAULT

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES**

Séance du 29 avril 2026

Nombre de conseillers	
En exercice :	15
Présents :	10
Votants :	14

Date de la convocation	
16/04/2026	

L'an deux mille vingt-six et les vingt-neuf avril

A dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Antoine MARTINEZ, Maire**
Secrétaire de séance : Christelle MARTINEZ a été désignée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT

Présents :

Antoine MARTINEZ, Maire
Capucine DOMINGUEZ, Philippe LAGARDE, Christelle MARTINEZ, Laurent HANDSCHUMACHER, Stéphane MONTELLA, Frédéric PLANCHE, Sébastien GUILLOTEAU, Shehzaad NABHEEBUCUS, Gilles MOREAU

Absents excusés : PEYRE Audrey pouvoir à Philippe LAGARDE

Catherine SALLES pouvoir à Antoine MARTINEZ, Aurélie AFONSO pouvoir à Stéphane MONTELLA, Amandine RIOU pouvoir à Sébastien GUILLOTEAU

Absents : Cédric LAVABRE

Quorum atteint : l'assemblée peut délibérer

Heure d'ouverture de la séance : 18 h 30

Ordre du jour

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13/04/2026
- 2) Vacance du poste de 2^{ème} adjoint
- 3) Modification de la commission Affaires scolaires et petite enfance
- 4) Vote des subventions aux associations
- 5) Vote de la subvention à l'école
- 6) Vote d'une subvention au RASED
- 7) Vote du compte administratif 2025
- 8) Vote du compte de gestion 2025
- 9) Vote des taux de taxes d'imposition
- 10) Affectation du Résultat N-1
- 11) Vote du Budget Primitif 2026
- 12) Délégation du conseil municipal au maire pour procéder, si nécessaire, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre
- 13) Désignation des membres des commissions thématiques de la CCGPSL
- 14) Désignation des représentants de la commune à l'assemblée générale de Hérault Ingénierie
- 15) Désignation des représentants de la commune à la commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLETC)

1. Approbation du compte rendu du CM du 13/04/2026

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité

2. Vacance du poste de 2^{ème} adjoint

**• Détermination du nombre de postes d'adjoints après le décès d'un adjoint
2026-14-D**

Suite au décès de Madame Anne PEREZ au poste de 2^{ème} adjoint, Monsieur le Maire propose de porter à 4 le nombre de postes d'adjoints et de remonter le poste du 3^{ème} adjoint au poste de 2^{ème} adjoint et le poste du 4^{ème} adjoint au poste de 3^{ème} adjoint.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- la détermination à 4 postes le nombre d'adjoints au maire,
- de remonter le 3^{ème} adjoint au poste de 2^{ème} adjoint et le 4^{ème} adjoint au poste de 3^{ème} adjoint.

Le tableau des adjoints est donc modifié comme suit :

1^{er} adjoint : Philippe LAGARDE

2^{ème} adjoint : Stéphane MONTELLA

3^{ème} adjoint : Capucine DOMINGUEZ

4^{ème} adjoint : nouvel adjoint

**• Election d'un nouvel adjoint au Maire après un décès
2026-28-D**

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 4^{ème} adjoint,

Considérant que l'ensemble du conseil municipal accepte de voter à main levée,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le 4^{ème} poste d'adjoint,

PROCEDE à l'élection du 4^{ème} adjoint au maire par vote à main levée, à la majorité absolue :

Est candidate : Christelle MARTINEZ

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu :

Mme Christelle MARTINEZ : 14 (quatorze) voix

Mme Christelle MARTINEZ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée adjointe,

Mme Christelle MARTINEZ est désignée en qualité de 4^{ème} adjointe au maire.

3. Modification de la commission Affaires scolaires et petite enfance - 2026-15-D

Faisant suite au décès de Madame Anne PEREZ, membre de cette commission, il convient de nommer un membre remplaçant. Il est proposé de modifier la composition de la Commission et de désigner Monsieur Gilles MOREAU en lieu et place de Madame Anne PEREZ.

Le conseil municipal à l'unanimité

APPROUVE la modification de la composition de la commission « Affaires scolaires et Petite Enfance ». La composition de la commission « Affaires scolaires et Petite Enfance » est donc la suivante :

- Mme Christelle MARTINEZ (adjointe)
- Mme Aurélie AFONSO
- Mme Catherine SALLES
- Mme Amandine RIOU
- M. Gilles MOREAU

4. Vote des subventions aux associations - 2026-16-D

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'**unanimité** des votants :

ACCORDE une subvention aux associations suivantes :

- VTT CLUB Sainte Croix de Quintillargues : 1200 €
- APE Les Quintilloux : 2100 €
- SOCA CRUZ : 2500 €
- MVT : 1930 €
- LA REMONTADA : 1000 €

5. Vote d'une subvention à l'école - 2026-17-D

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer la somme de 500 € par classe à la coopérative scolaire de Sainte Croix de Quintillargues pour les diverses sorties et projets pédagogiques effectués pendant l'année 2026-2027.

6. Vote d'une subvention au RASED - 2026-18-D

Le Conseil Municipal décide d'attribuer, à l'unanimité, une subvention exceptionnelle de 1.30 € par élève au Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) pour l'année 2026-2027.

7. Vote du compte administratif 2025 - 2026-19-D

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte le compte administratif de l'exercice 2025, par **12 voix pour et 2 abstentions**.

Budget M57

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	669 917.65 €	732 561.83 €
Recettes	422 914.36 €	788 455.10 €
	- 247 003.29 €	+ 55 893.27 €

8. Vote du Compte de Gestion - 2026-20-D

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- adopte le compte de gestion du comptable supérieur ou son délégué du SGC EST HERAULT pour l'exercice 2025 relatif au budget de la commune.
- dit que les écritures sont conformes à celle du compte administratif pour le même exercice.

9. Vote des taux de taxes d'imposition - 2026-21-D

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal :

- ADOPTE les taux de fiscalité locale énoncés ci-dessous pour l'année 2026.
- Taxe s/ Foncier Bâti : 39.76 %,
- Taxe s/ Foncier non bâti : 73.07 %.
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 15,71 %

10. Affectation du Résultat - 2026-22-D

Après avoir entendu le compte administratif dont les résultats se décomposent comme suit :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice Dépenses de l'exercice : 732 561.83 € Recettes de l'exercice : 788 455.10 € Résultat de l'année : 55 893.27€	Résultat de l'exercice Dépenses de l'exercice : 669 917.65 € Recettes de l'exercice : 422 914.36 € Résultat de l'année : - 247 003.29 €
Résultats antérieurs Excédent : 468 675.21 €	Résultats antérieurs Déficit : - 184 555.93 €
Résultats cumulés clôture : 524 568.48 €	Résultats cumulés clôture : - 431 559.22 €
RESULTAT GLOBAL : 90 009.23 €	

Il est proposé d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement 2025 au budget primitif 2026, comme suit :

93 009.23 € en recettes de fonctionnement, au compte 002 « excédent antérieur reporté »

431 559.22 € en dépenses d'investissement au compte 001 « déficit antérieur reporté »

431 559.22 € en recettes d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition précitée.

11. Vote du Budget Primitif 2026 - 2026-23-D

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité tous les chapitres sauf les chapitres 040 et 041 par 11 voix pour et 3 abstentions.

Le budget primitif 2026 - M 57 est arrêté comme suit :

Budget M 57	Dépenses	Recettes
- Investissement	657 506.00 €	657 506.00 €
- Fonctionnement	896 761.00 €	896 761.00 €
TOTAL	1 554 267.00 €	1 554 267.00 €

12. Délégation du conseil municipal au Maire pour procéder, si nécessaire, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre - 2026-24-D

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) pour le budget 2026.

13. Désignation des membres des commissions thématiques intercommunales de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup - 2026-25-D

Le conseil municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **DESIGNE** les élus suivants dans les commissions thématiques de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup :

N°	Dénomination	Représentant
1	Commission « Moyens généraux »	/
2	Commission « Aménagement durable, Eau, Déchets et Travaux »	Philippe LAGARDE
3	Commission « Sport, Culture, Jeunesse et Action Sociale »	/
4	Commission « Economie, Agriculture et Tourisme »	/

14. Désignation des représentants de la commune à l'assemblée générale de l'Agence Technique Départementale Hérault Ingénierie - 2026-26-D

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Désigne **Philippe LAGARDE** en qualité de titulaire et **Antoine MARTINEZ** en qualité de suppléant pour représenter la Commune à l'Assemblée Générale de l'Agence technique départementale Hérault Ingénierie.

15. Désignation des représentants de la commune à la commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLETC) - 2026-27-D

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré et à l'unanimité désigne :

Monsieur Antoine MARTINEZ en tant que membre titulaire et Monsieur Philippe LAGARDE en tant que membre délégué suppléant de la CLETC.

La séance est levée à 20 heures

Le Maire,

Antoine MARTINEZ

